



# L'INFO EXPRESS

MARS 2017



Rejoignez-nous sur facebook

Écrivez-nous : [municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca](mailto:municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca)

[www.ville.st-henri-de-taillon.qc.ca](http://www.ville.st-henri-de-taillon.qc.ca)

Téléphone : 418-347-3243

## SONDAGE - CAMP DE JOUR 2017 – (6 à 12 ans)

- ✗ La Municipalité fait ce sondage afin de savoir s'il y a de l'intérêt pour un « Camp de jour pour l'été 2017 ».
- ✗ Un minimum de 15 à 20 inscriptions est requis pour réaliser le projet.
- ✗ Communiquez au 418-347-3243 ou par courrier électronique à [municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca](mailto:municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca) afin de vous inscrire avant le 28 avril prochain et par la suite une date de rencontre sera fixée avec les parents.

## ÉTÉ 2017 - MULTI SPORTS - ÉTÉ 2017

« TERRAIN DE JEUX 2017 » Encore cette année, il y aura des activités pour nos jeunes, des informations vous seront communiquées plus tard...soyez vigilants!!!

## URBANISME

### – LE PRINTEMPS ARRIVE, ON DOIT SE CONFORMER...

1. Avec le beau temps qui arrive à grand pas, il est normale pour les propriétaires de vouloir faire le ménage de leur terrain pour se préparer pour l'été. Il ne faut toutefois pas oublier que cette étape doit être réalisée de façon adéquate et que certaines normes sont à respecter. Il ne faut surtout pas oublier qu'il est interdit de déposer le sable, le gravier et la neige dans les rues et les chemins publics, tel que spécifié dans le Règlement N° 1001-07 concernant les nuisances :

**ARTICLE 11:** Le fait de souiller le domaine public telle une rue, un trottoir, une allée, une ruelle, une cour, un parc ou tout autre immeuble public, notamment en y déposant ou en y jetant de la terre, du sable, de la boue, des pierres, de la glaise, des déchets domestiques ou autres, des eaux sales, du papier, de l'huile, de l'essence ou tout autre objet ou substance, constitue une nuisance et est prohibé.

**ARTICLE 14:** Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

2. Lors de travaux de construction, rénovation et autre projet affectant tout immeuble, il est très important d'obtenir un **permis** ou une autorisation municipale, et ce, avant le début des travaux, car celui-ci est un pré requis à l'acceptation des travaux. Pour tout questionnement par rapport à la nécessité d'un permis lors de vos travaux, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal et il lui fera plaisir de vous répondre.
3. De plus il ne faut pas oublier que les **garages d'hiver (abris tempo) doivent être enlevés pour le 1er mai**, et ce, à chaque année

Pour tout questionnement – Maxime Gobeil – 418-347-3243 poste 2223 ou par courriel – [inspecteur@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca](mailto:inspecteur@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca), le lundi et mardi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.





*Foi en l'avenir*

# L'INFO EXPRESS

MARS 2017



Rejoignez-nous sur facebook



Écrivez-nous : [municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca](mailto:municipalite@ville.st-henri-de-taillon.qc.ca)

[www.ville.st-henri-de-taillon.qc.ca](http://www.ville.st-henri-de-taillon.qc.ca)

Téléphone : 418-347-3243

NOUVEAUTÉ

## Sports de rue

Viens t'amuser et essayer des nouveaux sports !!!

FLAG FOOT



Spike Ball



BASKET



HOCKEY



Information par la municipalité  
Coûts : 30\$ (8 à 15 ans)  
Inscription avant le 20 avril :  
418-347-3243



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

401, rue Hôtel-de-Ville

### HORAIRE RÉGULIER :

Mardi – 18 h à 20 h, Jeudi – 13 h à 15 h,  
Vendredi – 18 h à 20 h.

**Pour votre information :** Saviez-vous que vous pouvez adhérer gratuitement à l'abonnement de votre bibliothèque?

On vous attend...Bienvenue!!!

## Activité culturelle et artistique

(aucun niveau requis)

### Atelier d'œufs de Pâques ukrainiens (Pyssankis)



Bibliothèque municipale de Saint Henri de Taillon  
(401, rue Principale)

Vendredi le 31 mars 2017 – 8 h 30 à 12 h

Inscription obligatoire - 10 participants (maximum)  
50 \$/personne (fournitures et notes comprises)

Pour réservation : Patricia Arrotin - 418-347-5900  
ou [patlabergere@hotmail.com](mailto:patlabergere@hotmail.com)

CHERS CLIENTS, NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS FERMONS LE 2 AVRIL POUR QUELQUES SEMAINES.

## De retour fin mai

MERCI ET RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÉNEMENTS OU DES CHAMBRES POUR CET ÉTÉ !



400 rue Principale, St-Henri-de-Taillon  
581 230-1781  
[shbergeron.sb@gmail.com](mailto:shbergeron.sb@gmail.com)



## RAPPEL – AVIS

À tous les propriétaires de chiens

Nous devons faire un recensement de tous les chiens qui sont sur le territoire de la Municipalité, **alors nous vous demandons de venir enregistrer votre chien 2016-2017 et ce** afin de mettre votre dossier à jour. Le coût est de 10 \$/année.

**Merci de votre précieuse collaboration!!!**

